



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique de la sante

Question écrite n° 67283

Texte de la question

M Jean-Pierre Brard attire l'attention de M le ministre de la sante et de l'action humanitaire sur la necessite de porter a la connaissance du public les etudes recentes effectuees sur les interactions entre champs magnetiques et medicaments. Il ressortirait de certaines de ces etudes une augmentation ou une diminution de l'efficacite de plusieurs medicaments au contact de champs magnetiques. En particulier, une etude effectuee avec le soutien du ministere francais de l'education nationale conclurait que les personnes sous traitement medical devraient prendre en compte leur environnement electromagnetique. Par ailleurs, l'absence de certitudes sur d'éventuels risques de cancer provoques par une exposition a des champs magnetiques ne justifierait-elle pas une mise en garde preventive afin de ne pas deplorer ulterieurement un accroissement sensible du nombre de malades. Il ne s'agirait evidemment pas de provoquer une psychose, mais de permettre a la population de mesurer les risques eventuels lies a la proximite de lignes a tres haute tension, a l'utilisation de micro-ondes defectueux ou a un travail prolonge sur ordinateur. Il lui demande en consequence sous quelle forme l'information du public est envisagee et dans quel delai.

Texte de la réponse

Reponse. - L'Institut national de la sante et de la recherche medicale (INSERM) a rendu publique, le 25 fevrier dernier, une synthese de la litterature epidemiologique internationale concernant les effets sur la sante des champs electromagnetiques de frequence industrielle. Ce travail a ete realise sous la direction du professeur Lellouch (directeur de l'unité 169 de l'INSERM). D'autres etudes internationales vont etre publiees dans les prochains mois, ou les prochaines annees. La plus importante d'entre elles est une etude franco-canadienne dirigee par le professeur Goldberg qui doit rendre ses conclusions prochainement. A la lumiere du rapport de l'INSERM et des etudes qui doivent etre publiees prochainement, le Conseil superieur d'hygiene publique de France sera saisi, afin que l'on puisse disposer de recommandations precises sur l'opportunité et le type de mesures de prevention a mettre en oeuvre.

Données clés

Auteur : [M. Brard Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67283

Rubrique : Sante publique

Ministère interrogé : santé et action humanitaire

Ministère attributaire : santé et action humanitaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 février 1993, page 653